

particularly in education, business, and government. The law mandates that English proficiency be improved at all levels of education, starting with primary schools, where students are now required to study English as a second language. At the university level, more courses are being offered in English to prepare students for careers in international markets. The law also encourages businesses to adopt English as the language of communication with foreign partners, thereby fostering greater integration with global markets .

Список використаних джерел

1. Law of Ukraine "On the Use of English". URL: <https://visitukraine.today/blog/4070/verkhovna-rada-passes-law-on-english-language-in-ukraine-what-will-change>
2. Official website of the Ministry of Internal Affairs of Ukraine. URL: <https://mvs.gov.ua/en>
3. Zero Tolerance Policies in Singapore. International Study on Law Enforcement. URL: <https://studentreview.hks.harvard.edu/judiciary-and-law-enforcement-in-singapore-inc/>
4. Public Order in Britain. Analytical Report. URL: <https://commonslibrary.parliament.uk/research-briefings/sn05013/>

Журавель О.,

здобувач ступеня вищої освіти бакалавра
Національної академії внутрішніх справ

Консультант з мови: **Шемякіна Н.**

LE DISPOSITIF DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE EN FRANCE

La demande de sécurité exprimée tant par les Français que par les entités sociales au bénéfice desquelles les structures de police travaillent ne cesse d'augmenter sous la pression d'une insécurité en progression constante. C'est à l'amélioration de la connaissance des services qui concourent à la mission de sécurité qu'il convient de parvenir, afin qu'un débat utile sur la sécurité puisse se tenir [2].

Encore présente dans quelques pays qui, comme la Belgique, l'ont parfois démilitarisée, *la gendarmerie nationale* est une structure militaire qui doit être considérée, de plus en plus, comme une originalité française. Elle est toujours intégrée au ministère de la Défense mais se trouve depuis le mois de mai 2002 mise à disposition et placée sous l'autorité directe du ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales. Elle est dirigée traditionnellement par un directeur général issu d'un grand corps civil de l'État. Elle compte environ 98 000 militaires qui composent l'essentiel de ses effectifs. Sa mission principale est une mission de police générale. À l'intérieur de la mission de police générale, la gendarmerie nationale fait de la police judiciaire en constatant les infractions commises sur son ressort territorial (qui peut être aussi celui de la police nationale

puisque sa compétence est attachée au canton) et en menant les enquêtes judiciaires sous l'autorité des parquets et des juges d'instruction saisis [1].

Née en 1969, *la police nationale* est l'héritière de la police d'État fondée par le régime de Vichy en 1941 [3].

La Direction générale de la police nationale (DGPN) n'est pas seulement une structure d'administration générale. Lui sont rattachés directement des services opérationnels tels que le raid (pendant du gipn) et le Service de sécurité du ministère de l'Intérieur (SSMI), des unités centrales telles que l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) et l'Unité de coordination et de recherches anti-mafias, des services de soutien logistique tels que le Service central automobile (SCA) et des missions spécialisées telles que la Mission de lutte anti-drogue [1].

La Direction centrale de la sécurité publique (DCSP) est en charge d'une mission de police générale et compte de ce fait le plus gros des effectifs de la DGPN, soit environ 80 000 agents de tous les corps [1].

La Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) est en réalité une direction chargée de la police criminelle. La DCPJ ne résout qu'un faible pourcentage d'affaires qui concernent la criminalité et la délinquance organisée, le terrorisme et la délinquance financière [1].

La mission de renseignement est assurée par deux directions centrales: la Direction centrale des renseignements généraux (DCRG et la Direction de la surveillance du territoire (DST) [1].

La Direction centrale de la police aux frontières (DCPAF), consacrée à la surveillance de la circulation transfrontalière et à la lutte contre l'emploi des clandestins, est une direction en pleine mutation du fait de la disparition des frontières terrestres européennes [1].

La sixième et dernière direction active est la Direction de la formation de la police nationale (DFPN) chargée de la formation initiale et continue des fonctionnaires de police de tous les corps. À ce titre, elle gère 14 écoles d'application qui assurent la formation des gradés et gardiens et 2 écoles supérieures, l'École nationale supérieure des officiers de police (ENSOP) à Cannes-Écluses, en Seine-et-Marne, et l'École nationale supérieure d'application de la police nationale (ENSAPN) à Toulouse, chargées de la formation des officiers de police [1].

Conséquences des pouvoirs de police du maire, *les polices locales* connaissent un essor régulier depuis le début des années quatre-vingt. Présentées comme une alternative au désengagement de l'État dans le domaine de la sécurité, elles n'ont pas en réalité la capacité de répondre à la demande de sécurité des Français. Les missions confiées aux agents de police municipale résultent de leur statut d'agent de police judiciaire adjoint de l'article 21 du code de procédure pénale [1].

L'émergence d'une véritable industrie de *la sécurité privée* témoigne, comme le développement des polices municipales, de la relative incapacité de l'État à s'occuper de la production de sécurité dans sa totalité.

La loi du 21 janvier 1995 porte l'évidence que l'État n'a plus les moyens d'un monopole exclusif dans ce domaine en introduisant la notion de «coproduction de sécurité» que les Contrats de sécurité (CLS) ont pour mission d'encadrer. En effet, les CLS intègrent les services de sécurité privés parmi les interlocuteurs du partenariat pour la sécurité intérieure [1].

L'expansion des sociétés de sécurité privée en France, les débats sur la place de la police nationale, et accessoirement sur celle de la gendarmerie nationale, la résurgence des polices municipales et l'émergence de forces de sécurité dans certaines entreprises publiques (RATP et SNCF) montrent que l'exercice des missions de sécurité, y compris sur les espaces publics, est devenu pluriel.

Список використаних джерел

1. André-Michel Ventre "Les polices en France", *Pouvoirs*, n. 102(3), 2002, p.31-42.
2. Olivier Cahn "Police et société en France", *Archives de politique criminelle*, n. 45, 2023, p.303-307.
3. Olivier Cahn "Un État de (la) police", *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, n. 4, 2019, p.975-996.

Зайцева А.,

здобувач ступеня вищої освіти бакалавра

Донецького державного університету

внутрішніх справ

Консультант з мови: **Баланаєва О.**

FEATURES OF POLICE ACTIVITIES UNDER MARTIAL LAW

Martial law is a period associated with countering russian aggression, which requires a careful approach to the definition and application of powers of National Police and its structural units. According to Art. 13 of the Law of Ukraine "On the National Police" of July 2, 2015, police include relevant units with certain functions, namely: criminal police, pre-trial investigation bodies, patrol police, security police, as well as special police and specialized police service [1]. The activity of police in an intensified mode is typical for wartime, because it is necessary to establish the operation of checkpoints, to carry out the evacuation of civilian population, to ensure the inspection of vehicles and documents. Among important aspects is the search and reconnaissance work to identify saboteurs and combating looting. The Law of Ukraine "On the Legal Regime of Martial Law" dated May 12, 2015 regulates the specifics of police actions in these conditions [2]. In Ukraine, on March 15, 2022, the People's Deputies of Ukraine adopted the Law (draft No. 7147) "On Amendments to the Laws of Ukraine" "On the National Police" and "On the Disciplinary Statute of the National Police of Ukraine" with the aim of